



Séance du 16 SEPTEMBRE 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 7

**Titre / FONDS DE CONCOURS AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS (2020-2026)
COMMUNE D'ESNANDES – RÉHABILITATION DE CENTRE-BOURG – AMÉNAGEMENT
DE LOCAUX**

Monsieur GRAU Antoine expose que :

La Communauté d'agglomération soutient, au titre du fonds de concours aux équipements structurants, les opérations d'investissement d'envergure portées par les communes.

La délibération vise à attribuer l'aide, d'un montant de 150 000 euros à la commune d'Esnandes pour l'aménagement d'un ancien bâtiment d'activité en cœur du centre-bourg destiné à accueillir une bibliothèque et l'extension d'un local commercial.

Le coût total de l'opération est de 770 620 euros hors taxes. Les travaux seront réalisés fin 2022 pour une durée d'un an.

Le Conseil communautaire, en application de l'article 4 des statuts, a décidé de compléter le dispositif des dotations de solidarité au bénéfice des communes (excepté La Rochelle) par la mise en place d'un fonds de concours aux équipements communaux structurants pour l'agglomération dont les modalités et règles d'attribution ont été adoptées par délibération du 28 janvier 2021.

Les projets éligibles concernent « les équipements communaux structurants dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal », avec une seule opération par commune sur la durée du mandat 2020-2026.

Il est attribué 50% du montant, hors taxes de l'opération, déduction faite des financements extérieurs obtenus par la commune maître d'ouvrage. Il est rappelé que l'article L5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, dispose que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Ce montant est plafonné à 150 000 € et les modalités de versement sont les suivantes :

- L'acompte, représentant 50% de l'aide, dès communication des ordres de service relatifs aux travaux ou de l'acte d'acquisition,
- Le solde sur présentation, à l'achèvement des travaux de l'état récapitulatif des dépenses certifié et des factures relatifs à l'opération.

La commune d'Esnandes a déposé une demande d'aide au titre du fonds de concours aux équipements structurants de la Communauté d'agglomération en mai 2021.

Le projet vise à réhabiliter le bâtiment de l'ancienne menuiserie, situé au cœur du centre-bourg, pour y aménager deux locaux :

- Le bar-tabac fait l'objet d'un agrandissement, pour une surface de 220 m², avec un espace bar et stockage aménagé, un coin presse ainsi que deux salles de service ;
- La bibliothèque sera installée dans le second local, d'une surface de 130 m², comprenant des espaces accueil et accès aux ouvrages ainsi qu'un bureau.

Les travaux portent sur le renforcement de la structure, la pose d'une nouvelle toiture, l'isolation du bâtiment ainsi que le cloisonnement et l'aménagement intérieurs. Ils commenceront en septembre 2022 pour une durée de 12 mois.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Montant estimatif des travaux (HT)	
Travaux de réhabilitation	556 920,00 €
Aléas	55 700,00 €
Études, honoraires, assurances et frais administratifs	158 000,00 €
	770 620,00 €

Plan de financement prévisionnel		
CDA La Rochelle - FCES	150 000,00 €	19,5%
Commune	620 620,00 €	80,5%
	770 620,00 €	100,0%

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 23/09/2021

SLOW

ID : 017-241700434-20210916-SEPTEMBRE_07-DE

Il ressort de l'instruction que le projet répond aux critères d'attribution du fonds de concours aux équipements structurants :

- Le dossier de demande est complet ;
- La maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune ;
- Le projet porté par la commune porte sur l'aménagement d'équipements qui s'inscrivent dans le cadre de ses compétences ;
- Le projet contribue notamment aux actions d'intérêt communautaire relatives au cadre de vie dynamisant la vie socio-économique du territoire ;
- La demande la commune a été déposée avant le démarrage des travaux ;
- Le montant de l'aide sollicitée au titre du fonds de concours aux équipements structurants est bien de 150 000 euros ;
- Le montant de la participation de la commune est supérieur à celui du fonds de concours aux équipements structurants de la Communauté d'agglomération.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'attribuer le fonds de concours aux équipements communaux structurants à la commune d'Esnandes pour la réhabilitation de centre-bourg – aménagement de locaux ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 55
Nombre de membres ayant donné procuration : 26
Nombre de votants : 81
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 81
Votes pour : 81
Vote contre : 0

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 23/09/2021

 SLOW

ID : 017-241700434-20210916-SEPTEMBRE_07-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT

Antoine GRAU

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Date de convocation : 10/09/2021
Date de publication : 23/09/2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 23/09/2021



ID : 017-241700434-20210916-SEPTEMBRE_07-DE

Séance du 16 SEPTEMBRE 2021 _ VAUCANSON (Périgny)

N° 7

**Titre / FONDS DE CONCOURS AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS (2020-2026)
COMMUNE D'ESNANDES – RÉHABILITATION DE CENTRE-BOURG – AMÉNAGEMENT DE
LOCAUX**

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN et M. Vincent DEMESTER Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA et M. Paul-Roland VINCENT Conseillers délégués ;

Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, Mme Katherine CHIPOFF, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, Mme Nadège DESIR, Mme Evelyne FERRAND, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Line MEODE, Mme Chantal MURAT, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Jean-Luc ALGAY procuration à Mme Line MEODE et Mme Marie LIGONNIERE, procuration à M. Guillaume KRABAL, Vice-présidents ;

M. Patrick BOUFFET procuration à M. Alain DRAPEAU et Mme Marie NEDELLEC procuration à M. Antoine GRAU Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH procuration à Mme Eugénie TÊTENOIRE, Mme Michèle BABEUF procuration à M. Jean-Pierre NIVET, Mme Lynda BEAUJEAN procuration à M. Stéphane VILLAIN, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Vincent COPPOLANI, Mme Catherine BORDE-WOHMANN procuration à Mme Stéphanie VRIGNAUD, M. David CARON procuration à M. Paul-Roland VINCENT, M. Jean-Claude COSSET procuration à M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT procuration à Mme Martine MADELAINE, Mme Amaël DENIS procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, M. Arnaud DE CAMBOURG procuration à Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU procuration à M. Pascal SABOURIN, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN procuration à M. Hervé PINEAU, Dominique GUÉGO procuration à M. Gérard BLANCHARD, M. Régis LEBAS procuration à M. Stéphane VILLAIN, Mme Françoise MÉNÈS procuration à M. Sébastien BEROT, Mme Marie-Christine MILLAUD procuration à M. Tony LOISEL, Mme Gwendoline NEVERS procuration à Mme Chantal MURAT, M. Patrick PHILBERT procuration à M. Marc MAIGNÉ, Mme Jocelyne ROCHETEAU procuration à M. Tony LOISEL, M. El Abbes SEBBAR procuration à M. Christophe BERTAUD, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Mme Océane MARIEL, Mme Marie-Céline VERGNOLLE procuration à M. David BAUDON conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Paul-Roland VINCENT